KOLOS NDR 676 / 657

Nettoyant sanitaires désinfectant concentré

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 04/11/2014 Date de révision: 29/05/2015 : Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : KOLOS NDR - Nettoyant sanitaires désinfectant concentré

Code du produit : 676 / 657

Type de produit : Détergent, Biocide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ORAPI HYGIENE
12 rue Pierre Mendès France
69120 Vaulx-en-Velin - France
T 04 37 42 23 03 - F 04 37 57 18 27
siege.social@argos-hygiene.fr
www.argos-hygiene.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide citrique	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 - 5	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Alcohol ethoxylated	(N° REACH) POLYMERE	1 - 5	Xn; R22 Xi; R36	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ether méthylique du dipropylène glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 5	Non classé	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Cracher.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 13. Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé du produit pur, porter des gants

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de produit pur.

Protection des voies respiratoires : pas nécessaire

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : rouge.

Odeur : Fruitée.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : >= 2,2

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 70 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,013

Solubilité : Produit soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide citrique (5949-29-1)	
DL50 orale rat	>= 11700 mg/kg
Dl 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,35 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: >= 2,2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: >= 2,2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Le produit ne contient pas de substances mutagènes

Cancérogénicité : Non classé
Le produit ne contient pas de substances cancérogènes

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Le produit ne contient pas de substances toxiques pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Le produit ne contient pas de substances toxiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Le produit ne contient pas de substances toxiques

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide citrique (5949-29-1)	
CL50 poisson 1	440 mg/l
CE50 Daphnie 1	1535
Ether méthylique du dipropylène glycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l
Alcohol C10, ethoxylated - Deceth-8 (26183-52-8)	
CE50 Daphnie 1	15 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	19,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

STELLA BACT - Nettoyant sanitaires désinfectant concentré	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Acide citrique (5949-29-1)	
Biodégradation	100 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

STELLA BACT - Nettoyant sanitaires désinfectant concentré	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

HEXYL CINNAMAL
BENZYL SALICYLATE
GERANIOL
CITRONELLOL
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
ALPHA-ISOMETHYL IONONE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface cationiques, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
Parfum	
HEXYL CINNAMAL	
BENZYL SALICYLATE	
GERANIOL	
CITRONELLOL	
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	

Substance active biocide : Chlorure de didécyl diméthylammonium CAS : 7173-5 à 0,5 % (m/m)

Préparation liquide TP2 : Désinfectant pour les sanitaires

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit